

CONTRAT DEPOT-VENTE

Conditions générales

Reprise suite à une vente de Figuet Technique Sàrl, en remplacement du poêle, avec transport le jour-même des travaux	100.-
Reprise suite à une vente de Figuet Technique Sàrl mais évacuation d'un autre poêle que celui remplacé, avec transport le jour-même des travaux	150.-
Mise en place dans le dépôt-vente d'un poêle apporté par le client	200.-
Mise en place dans le dépôt-vente d'un poêle à évacuer chez un client, sans vente : calcul des frais de transport et de régie des employés	200.- +

Dans les quatre cas, le poêle sera évacué après 365 jours, sans préavis et sans contrepartie, à la charge exclusive de Figuet Technique Sàrl.

Aucune obligation de remise en état ne peut être demandée ou exigée avant et jusqu'à après la vente.

Commission perçue par Figuet Technique Sàrl :

Entre 100.- et 499.-	15 %
Entre 500.- et 1'999.-	20 %
2'000.- et plus	25 %

Si des travaux sur le poêle devaient avoir lieu, ceux-ci feraient l'objet d'un accord avant entre les parties pour la répercussion des frais éventuels.

Aucune garantie sur le poêle, ni responsabilité, ne peuvent incomber à Figuet Technique Sàrl en cas de casse, vol ou dégradation pour quelque raison que ce soit, dès la prise en charge avant transport et tout au long du dépôt-vente.

Si la prise en charge du poêle par Figuet Technique Sàrl devait poser un problème quelconque, le contrat pourra être immédiatement annulé.

A la date de sortie, le poêle est évacué sans avertissement à la charge de Figuet Technique Sàrl.

Si le propriétaire désire récupérer son poêle, il devra s'acquitter de la commission du prix souhaité maxi, fixé lors de la signature du contrat de dépôt-vente.

CONTRAT DEPOT-VENTE

Figuet Technique Sàrl fonctionne comme une plateforme de contact et ne s'engage en aucune manière dans la mise à disposition d'une garantie, autre que celle offerte par le vendeur, ni de mise à disposition de déclarations de performances ou de certificats de conformité.

En cas d'évacuation avant la date de sortie convenue, Figuet Technique Sàrl avise le propriétaire du poêle afin d'obtenir son accord, si le propriétaire veut récupérer son poêle, Figuet Technique Sàrl s'engage à rembourser 20 % de la somme perçue des frais de prise en charge lors du dépôt-vente.

Lorsque le poêle est vendu, le paiement est effectué sur le compte du propriétaire moins le pourcentage convenu et autres frais encore dus.

Figuet Technique Sàrl ne procède pas à la pose et au raccordement systématiques des poêles présentés et vendus dans le dépôt-vente, il se réserve tous les droits sur ce choix.

Les frais de stockage et de marketing sont à la charge de Figuet Technique Sàrl.

Tout ce qui n'est pas prévu dans ces conditions générales fera l'objet d'un autre accord.

En cas de litige, le for juridique est à Morges.

Date et signature du client :

Tolochenaz, le